

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 5 Février 2019

L'An **deux mille dix-neuf**, le **Mardi CINQ FEVRIER** à vingt heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SALOUEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-René HEMART, Maire.

### **ETAIENT PRESENTS :**

MM. HEMART, DARRAGON, SELIER, SAUVAL, CORREIA, TRANCART, HOUARD, FRION, BON, HEBERT, FORESTIER, JACOLLOT, CRINON, DENANCY, BASILLE, HENOCQ, ROC, FLANDRE, BOYER et ROCHOWIAK.

### **POUVOIRS :**

M. HARY à Mme CRINON ;  
Mme SENECHAL à M. HEMART ;  
Mme VELCIN à Mme SELIER ;

### **ABSENTE excusée :**

Mme BENEDICTO-MILLA.

### **ABSENTS :**

MM. FAUVEAUX, PORTRAIT, LHEUREUX.

### **L'ordre du jour de la présente séance est le suivant :**

1. Installation de Monsieur Gilbert FLANDRE au sein du conseil municipal ;
2. Désignation d'un secrétaire de séance ;
3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance ;
4. Décision du Maire prise dans le cadre de sa délégation ;
5. Débat d'Orientations budgétaires 2019 ;
6. Questions orales.

Celui-ci est abordé de suite :

#### **1. Installation de Monsieur Gilbert FLANDRE au sein du Conseil municipal :**

Il est procédé à l'installation de Monsieur Gilbert FLANDRE au sein du Conseil municipal.

En remplacement de Monsieur Didier COURTOT, Monsieur Gilbert FLANDRE est nommé dans les commissions suivantes :

- *Commission des Finances ;*
- *Commission de la communication et des relations extérieures ;*
- *Commission chargée du règlement intérieur.*

## 2. Désignation d'un secrétaire de séance :

Madame HENOCQ est désignée secrétaire de séance.

Avant le début de cette séance, Monsieur le Maire évoque la mémoire de Monsieur COURTOT, Conseiller sortant, décédé.

Dans ce moment de recueil, Il évoque la disparition de :

Mme DENANCY, mère de Charles DENANCY, Conseiller Municipal ;

Mme Josiane YGOUF, ancienne conseillère municipale ;

Mme DELANNOY, belle-mère de Lionel HARY, 6<sup>ème</sup> Adjoint.

Et demande aux membres présents une minute de silence.

## 3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance :

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

## 4. Décision du Maire prise dans le cadre de sa délégation :

M. le Maire rend compte aux membres du Conseil municipal, d'une décision qu'il a été amené à prendre dans le cadre de sa délégation :

 Département de la Somme Arrondissement d'Amiens Canton d'Amiens 7 Amiens Métropole	R é p u b l i q u e   F r a n ç a i s e  Salouël, le 4 Janvier 2019
<p>Le Maire de la Commune de SALOUEL</p> <p><b>Vu</b> le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22,</p> <p><b>Vu</b> la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 donnant délégation au Maire ;</p> <p><b>Considérant</b> l'organisation de la cérémonie des vœux du Maire du 04 janvier 2019 de 18h15 à 21h15 ;</p> <p><b>Considérant</b> la nécessité de recruter du personnel pour le bon déroulement de cette cérémonie ;</p> <p style="text-align: center;"><b>Décide</b></p> <p><b>Art. 1<sup>er</sup>.</b>- Un contrat de travail à durée déterminée sera signé pour assurer le bon déroulement de la cérémonie des vœux du Maire du 04 janvier 2019.</p> <p><b>Art. 2.</b>- La rémunération nette est fixée à 12.00 euros de l'heure.</p> <p><b>Art. 3.</b>- Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal lors de la prochaine séance.</p>	
<p>Le Maire,</p>   Jean-René HEMART	
<p>Mairie de Salouël - 10, rue Ferdinand Buisson - 80480 Salouël Tél. : 03 22 33 36 36 - Télécopie : 03 22 33 36 39 mairie@salouel.com</p>	

## 5. Débat d'orientations budgétaires 2019 :

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'en application des articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1, L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les Régions, les Départements et les Communes de plus de 3 500 habitants.

M. le Maire précise qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la commune compte **4 120 habitants** (données INSEE).  
Sur proposition de la commission des Finances réunie le 28 Janvier 2019,

Et après en avoir délibéré, le **Conseil municipal tient débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2019 :**

### DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants (articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1, L 5211-36 du CGCT). 4 120 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (données Insee).

Lors du précédent DOB, j'évoquais la nécessité de réformer le Pays avec pour conséquences, des mesures sociales, fiscales et économiques tranchées dans le vif

Les événements que nous connaissons depuis le mois de novembre dernier montrent à quel point, les incertitudes subsistent sur le rôle à venir des collectivités territoriales.

Oui, le Maire reste l'élu de proximité. C'est lui que l'on sollicite pour les petits et gros soucis de la vie quotidienne. Il faut l'écouter. Il faut lui donner les moyens.

La grande consultation nationale permettra-t-elle de renforcer les prérogatives de la Commune ? Il faudra y être très attentifs.

L'année 2018 fut une année riche, marquée par la semaine commémorative du Centenaire de la Grande Guerre et l'hommage rendu aux soldats morts pour la Liberté.

Nous pouvons être fiers de l'hommage rendu par la Commune avec l'inauguration du rond-point Perry/Parfitt.

Salouël a réalisé son travail de Mémoire. Encore un grand merci aux habitants, membres associatifs, enfants, enseignants, personnel communal et vous chers collègues pour votre implication à la réussite de cet événement.

Notre ville a une histoire avec la langue internationale de l'espéranto. Près de 20 ans que l'association esperanto80 est implantée sur notre territoire.

Cette année, elle a souhaité l'immortaliser par l'inauguration de l'allée de l'Espéranto. Des remerciements du monde entier nous sont parvenus.

Être Elus pour vivre ces moments-là est extrêmement agréable – moments assez rares pour ne pas les apprécier.

Mais le quotidien d'un Elu ressemble plus désormais à un sacerdoce avec l'impérieuse nécessité de surveiller les deniers publics comme le lait sur le feu :

#### ❖ **La gestion de nos recettes :**

Les économies réalisées sur certains postes ont permis de maintenir des recettes identiques notamment celles dites « du Domaine » (restauration scolaires, accueil de loisirs) qui ont été gelées.

Les taux communaux ont également été maintenus.

- La réforme de la taxe d'habitation : Nous entendons çà et là une réforme de la réforme de la taxe d'habitation.  
Aucune information n'a été communiquée à ce jour sur les modalités de compensation de la première tranche exonérée en 2018 !
- La DGF : sera-t-elle maintenue ou faut-il s'attendre à une nouvelle diminution ? L'avenir nous le dira.  
Malgré la fin de la contribution à la réduction de la dette publique, la DGF avait encore diminué en 2018.

Comme je l'indique depuis le début du mandat, il convient de chercher des sources de financement.

Ainsi, pour l'organisation du Centenaire, nous avons sollicité et obtenu auprès du Conseil Départemental une subvention de 500 euros.

Le sablage du Monument aux Morts a obtenu un financement de 500 euros par le Souvenir Français  
La commune a obtenu sa troisième étoile du label – dit Labelétoile par la CAF. Distinction reconnaissant la qualité de notre accueil de loisirs. Ainsi, 500 euros sont venus récompenser les efforts entrepris.

#### ❖ **La gestion de nos dépenses :**

. Pour cette année 2018, le Conseil Municipal a, comme prévu, voté la sortie de la Commune du Sivom pour la compétence « voirie ». Une économie substantielle de 50 000 euros est attendue dès cette année 2019.

En fin d'année, le Conseil Municipal a entériné la révision de son Plan Local d'Urbanisme. Espérons désormais que ce document permette un développement cohérent de notre ville.

. L'année dernière, je vous avais interpellé sur la décision de l'Etat de taxer la commune pour sa carence en logements sociaux suite à sa décision de sortir du contingent les logements étudiants.

Mais nous avons mis en avant un vice de procédure et obtenu l'abrogation de la taxation 2018 qui s'élevait à près de 30 000 euros !

Nous sommes probablement en sursis mais je garde espoir de disposer d'autres arguments à faire valoir pour 2019.

De plus, la résidence intergénérationnelle a été livrée en 2018.

Celle rue du 8 mai est programmée cette année.

Elles abonderont notre contingent qui, d'ici quelques années, atteindra de nouveau les 20 % exigés.

### **Etat de la dette au 31/12/2018**

Objet de la dette	Années	Taux en %	Capital origine	Annuité échue dans l'exercice	Dette en Capital à la fin de d'exercice 2018
Crèche Petit Prince	15	0	266 348,00	17 756,54	35 512.98
Centre d'accueil et de loisirs	10	0	200 835,00	20 083,50	60 250.50
SAJE Petit Prince toiture	2	0	... ..4 312,50	2 156,5	2 156.25
SAJE Petit Prince toiture	2	0	1 660.00	830,00	0.00
				40 826.	

En 2021, notre commune verra sa dette totalement éteinte !!

Certains auraient préféré un recours à l'emprunt sur un investissement tel que le fonds de concours pour les travaux de la route de Rouen. Ce qui s'entend, bien évidemment.

Notre capacité d'investissement demeure conséquente et l'autofinancement de ce projet est acté. De plus, un emprunt occasionne toujours des charges financières. Nous aurions vu notre budget de fonctionnement lesté de ces charges.

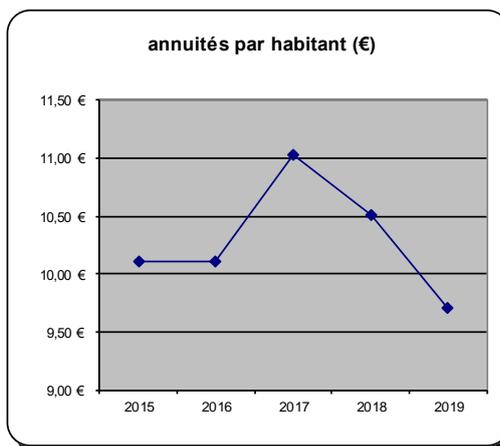
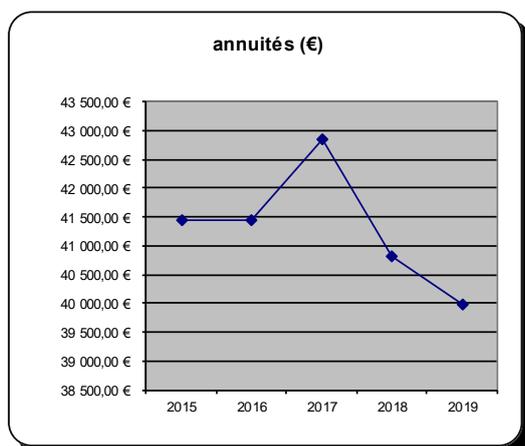
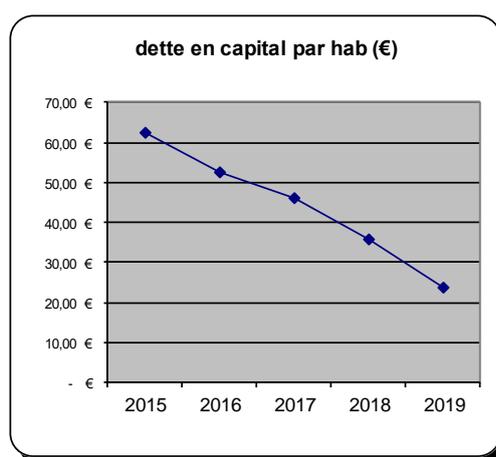
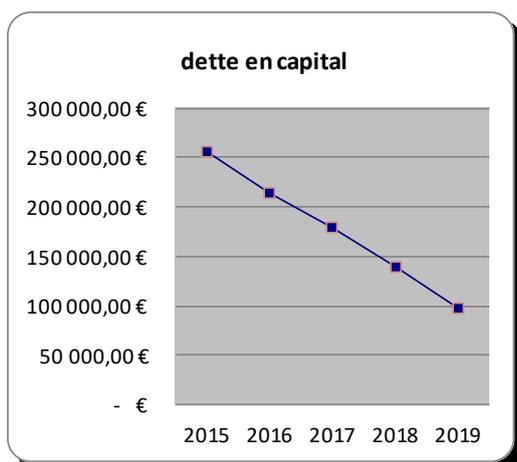
Gardons à l'esprit qu'il nous sera toujours possible de financer un autre projet.

## ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX

### Evolution de la dette communale

	2015	2016	2017	2018	2019
Dette en capital	256 320 €	214 876 €	179 466 €	138 746 €	97 919 €
en euros par habitant	62,50 €	52,40 €	46,22 €	35,73 €	23,77 €
annuités	41 444,87 €	41 444,87 €	42 845,00 €	40 826,29 €	39 996,25 €
en euros par habitant	10,11 €	10,11 €	11,03 €	10,51 €	9,71 €
	4101	4101	3883	3883	4120

(1) dette au 1er janvier 2019



En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate nationale	OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT	Ratios de structure	Moyenne de la Strate nationale
2 695	<b>658</b>	1 052	<b>TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A</b>	<u>en % des produits</u>	
2695	<b>658</b>	1017	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF		
863	<b>211</b>	439	dont : Impôts Locaux	32,03	41,74
184	<b>45</b>	67	Autres impôts et taxes	6,81	6,38
959	<b>234</b>	146	Dotation globale de fonctionnement	35,59	13,88
2 412	<b>589</b>	917	<b>TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B</b>	<u>en % des charges</u>	
2320	<b>566</b>	838	CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF		
1 437	<b>351</b>	447	dont : Charges de personnel	59,59	48,77
671	<b>164</b>	236	Achats et charges externes	27,84	25,73
0	<b>0</b>	25	Charges financières	0,00	2,78
93	<b>23</b>	34	Contingents	3,86	3,69
14	<b>4</b>	53	Subventions versées	0,60	5,76
284	<b>69</b>	135	<b>RESULTAT COMPTABLE = A - B = R</b>		
			<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
208	<b>51</b>	429	<b>TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C</b>	<u>en % des ressources</u>	
4	<b>1</b>	74	dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées	2,07	17,17
56	<b>14</b>	60	Subventions reçues	26,96	14,08
46	<b>11</b>	35	FCTVA	22,04	8,25
0	<b>0</b>	0	Retour de biens affectés, concédés, ...	0,00	0,00
364	<b>89</b>	414	<b>TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D</b>	<u>en % des emplois</u>	
323	<b>79</b>	304	dont : Dépenses d'équipement	88,82	73,52
41	<b>10</b>	80	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	11,18	19,40
0	<b>0</b>	0	Charges à répartir	0,00	0,04
0	<b>0</b>	1	Immobilisations affectées, concédées, ...	0,00	0,22
156	<b>38</b>	-16	<b>Besoin ou capacité de financement résiduel de la section d'investissement = D - C</b>		
0	<b>0</b>	0	+ Solde des opérations pour le compte de tiers		
156	<b>38</b>	-15	<b>= Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E</b>		
128	<b>31</b>	150	<b>Résultat d'ensemble = R - E</b>		

Source : [https://www.impots.gouv.fr/cil/zf1/communegfp/flux.ex?\\_flowExecutionKey=e1s5&\\_eventId=fichedetaillee](https://www.impots.gouv.fr/cil/zf1/communegfp/flux.ex?_flowExecutionKey=e1s5&_eventId=fichedetaillee)

## RETROSPECTIVE 2018 :

Il vous est fait une présentation très synthétique des dépenses et recettes des principaux chapitres budgétaires.

### 011- Charges à caractère général

Année	mandats émis	Crédits ouverts
2014	821 318,20	881 650,00
2015	738 195,61	852 000,00
2016	707 683,50	912 225,00
2017	673 186,31	1 034 150,00
2018	689 354,11	1 036 460,00

18/12/2018\*



Ce chapitre sera en légère augmentation par rapport à 2017.

De grosses réparations ont dû être entreprises notamment avec le remplacement de la chaudière (21 ans) de la Crèche Nid d'Abeilles, deux ravalements de façades (Salle des tilleuls et crèche Petit Prince).

De nouveaux travaux de mises aux normes électriques dans les bâtiments communaux ont dû être réalisés.

## 012- Charges de personnel et frais

Année	mandats émis	Crédits ouverts
2014	1 483 127,00	1 634 000,00
2015	1 617 296,06	1 647 000,00
2016	1 522 803,34	1 590 000,00
2017	1 512 221,53	1 600 000,00
2,25	1 478 969,28	1 600 000,00

au 18 déc\*



Hormis les hausses classiques (contribution CNRACL, IRCANTEC, GVT etc.)

Comme indiqué l'année dernière, les congés de longue maladie pèsent toujours sur le budget communal puisque la Ville doit assurer le maintien de salaire de l'agent (les remboursements par l'assurance apparaissent sur le chapitre 013 « Atténuation de Charges »).

Un agent a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Une réorganisation de ses missions en interne a permis de ne pas pourvoir à son remplacement.

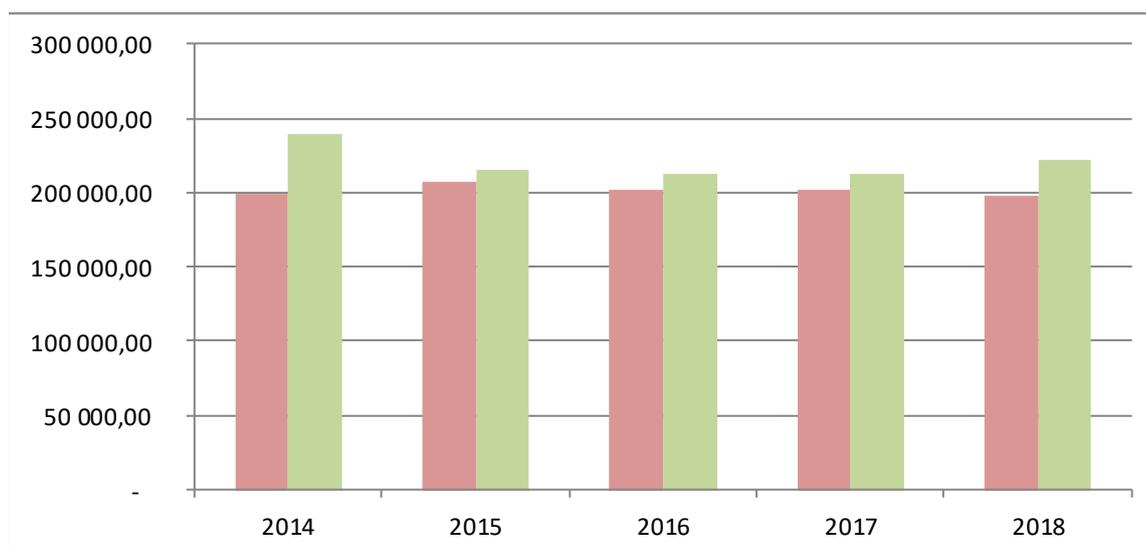
Cette année, le Conseil Municipal a souhaité proposer des emplois saisonniers à nos jeunes. Certains ont pu s'apercevoir de la difficulté que sont les travaux aux services espaces verts ou encore l'entretien des bâtiments.

Le tableau ci-après représente les charges de personnel nettes de remboursements assurance déduits).

Année	Mandats émis - 012	Titres émis 013	Charges nettes
2014	1 483 127.00 €	19 469.35 €	1 463 657.65 €
2015	1 617 296.06 €	63 024.89 €	1 554 271.17 €
2016	1 522 803.34 €	50 853.74 €	1 471 949.60 €
2017	1 512 221.53 €	77 110.35 €	1 435 111.28 €
2018 (au 18/12)	1 478 969.28 €	52 550.71 €	1 426 418.57 €

## **65- Autres charges de gest. Courante**

Année	mandats émis	Crédits ouverts
2014	198 582,00	239 251,00
2015	207 379,83	214 751,00
2016	201 138,77	212 000,00
2017	201 799,79	212 000,00
2,15 2018	197 545,65	222 490,00 au 18/12*



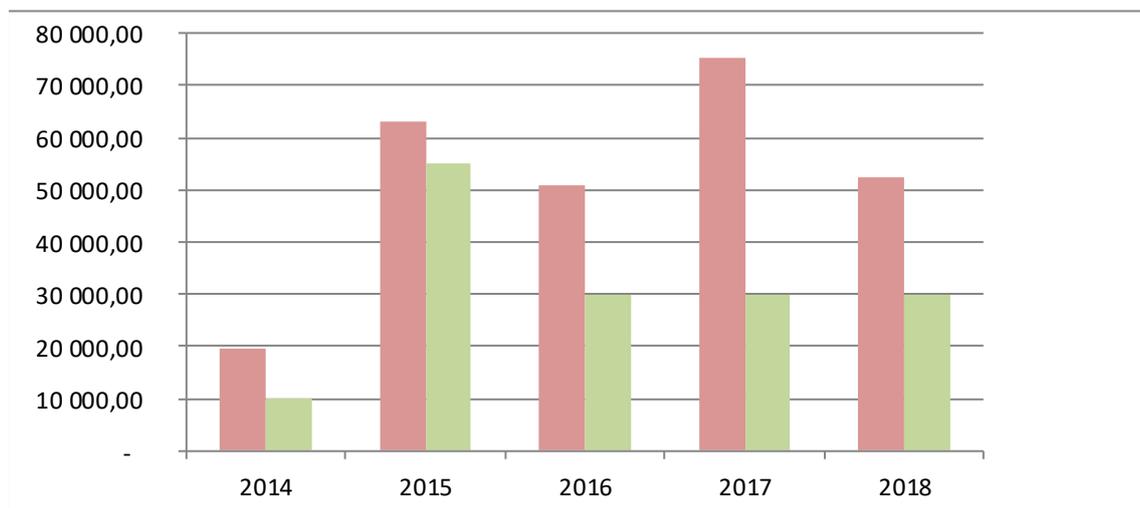
Ce chapitre est stable.

Les chapitres 66 "charges financières" - 67 "charges exceptionnelles" et 042 "opérations d'ordres" ne sont pas ici représentés. Ils seront présentés lors du vote du compte administratif 2018.

### 013 - Attenuation de charges

Année	Titres émis	Crédits ouverts
2014	19 469,35	10 000,00
2015	63 024,89	55 000,00
2016	50 853,74	30 000,00
2017	75 110,35	30 000,00
2018	52 550,71	30 000,00

au 18/12\*



## 70-Produits des serv.Dom. Et ventes...

Année	Titres émis	Crédits ouverts
2014	144 379,00	148 450,00
2015	191 159,59	148 950,00
2016	187 108,50	164 200,00
2017	216 488,71	172 200,00
2018	193 451,71	203 500,00

au 18/12



Les crédits ouverts sur ce chapitre ne seront pas atteints. La raison est la suppression des Temps d'Accueil Périscolaire à la rentrée scolaire 2018 – et les recettes inhérentes attendues lors du vote du budget primitif 2018.

### 73- Impôts et taxes

Année	Titres émis	Crédits ouverts
2014	934 561,00	899 900,00
2015	985 897,44	923 762,00
2016	1 006 081,41	995 744,00
2017	1 134 071,00	1 082 111,00
2018	1 107 199,27	1 083 700,00

au 18/12\*



Les recettes attendues sont d'ores et déjà atteintes.

La Dotation Globale de Fonctionnement a, pour sa part, diminué de 0.92% en 2018. Il faudra attendre la fin du mois de mars pour connaître le montant définitif pour l'année.

Pour mémoire, la Dotation Globale de Fonctionnement, dont vous trouverez ci-après l'évolution depuis 2014 est à ce jour, la principale recette de fonctionnement.

	2018	2017	2016	2015	2014
D.G. F	911 844 €	920 270 €	959 902 €	1 034 465 €	1 095 457 €
	-0.92%	-4.30%	-7.21%	-5.57%	

## 74-Dotations et participations

Année	Titres émis	Crédits ouverts
2014	1 401 427,00	1 412 255,00
2015	1 384 530,68	1 355 300,00
2016	1 227 777,69	1 259 552,00
2017	1 214 200,80	1 233 036,00
2018	1 155 464,73	1 180 600,00

5,08

au 18/12



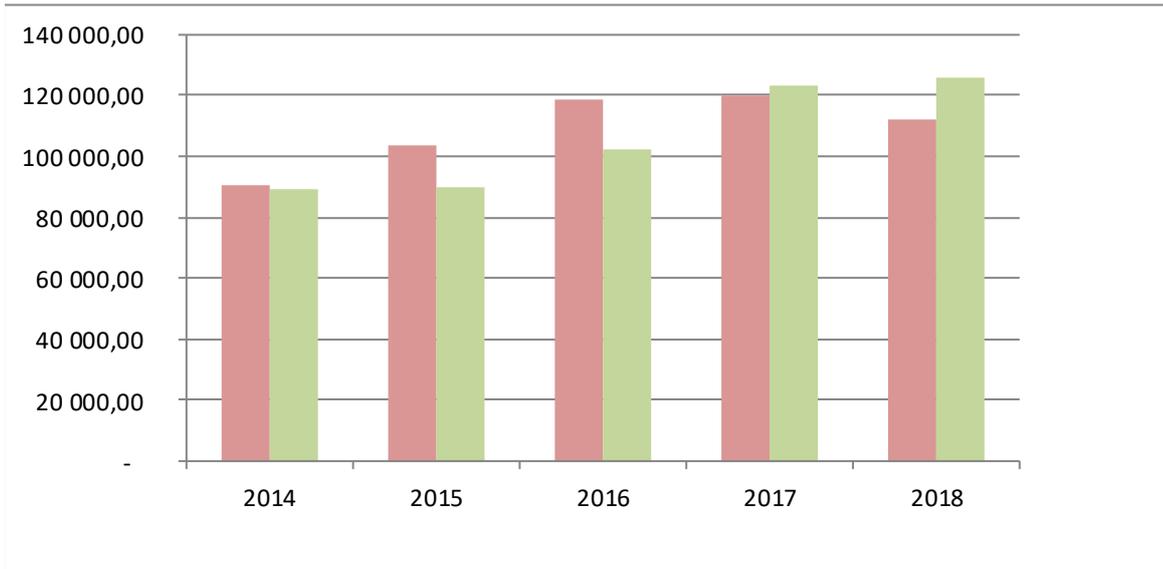
Les recettes attendues sont également atteintes lors de la présentation du compte administratif 2018.

### **75- Autres prod. De gest. Courante**

<b>Année</b>	<b>Titres émis</b>	<b>Crédits ouverts</b>
2014	90 836,00	89 000,00
2015	103 327,87	90 000,00
2016	118 753,48	102 000,00
2017	119 747,54	122 950,00
2018	111 866,18	125 950,00

6,16

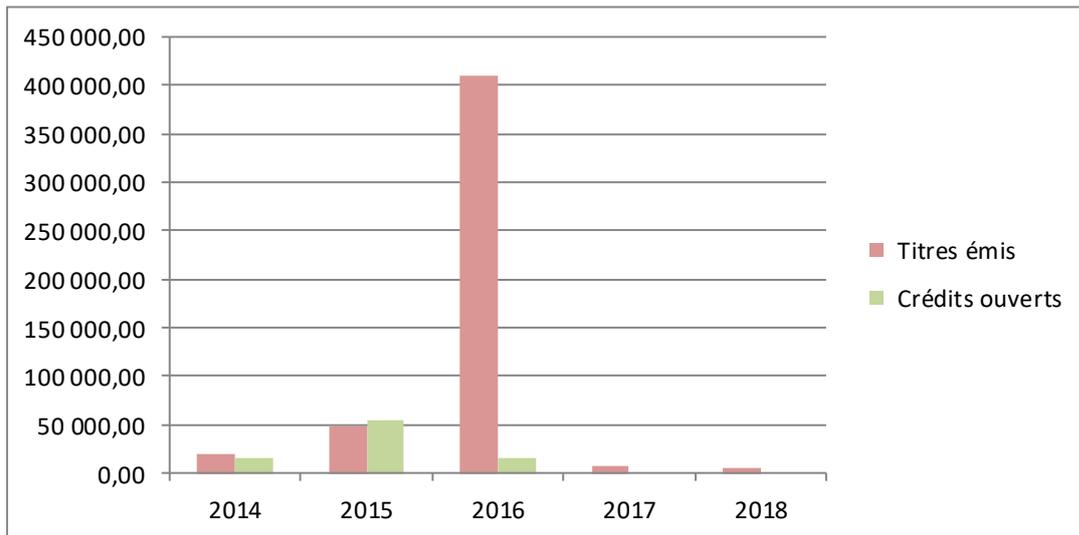
au 18/12\*



## 77 - Produits exceptionnels

Année	Titres émis	Crédits ouverts
2014	19 408,14	15 154,00
2015	48 748,27	55 000,00
2016	410 487,60	15 000,00
2017	7 469,04	-
2018	4 869,69	-

au 18/12\*



Les dépenses d'investissement réalisées en 2018 ont été tout aussi prudentes qu'en 2017.

- Les travaux de voirie liés à la desserte des 14 logements de la rue des coquelicots sont réalisés (financés intégralement par le promoteur immobilier - 94 657.80 euros).  
Les abords de la crèche Petit Prince ont été réaménagés. Un filet pare-ballons installé.
- Le parking de l'avenue Jean Jaurès est réalisé (subvention obtenue au titre des amendes de police – 6 078 euros).
- Au cimetière, le programme de reprise des concessions expirées s'est poursuivi.
- Comme chaque année, l'école a bénéficié d'investissements visant à améliorer les conditions d'apprentissage des enfants :
  - Nous continuons notre programme de remplacement du mobilier (chaises et tables) en équipant une nouvelle classe.
  - Remplacement des menuiseries des couloirs des classes primaires et forum – financement par le Conseil Départemental au titre du PACte - 12 579 euros et par l'Etat au titre de la DETR - 11 676 euros.
  - Une autolaveuse
- Mairie : mise en conformité des logiciels (réforme des listes électorales, dématérialisation des actes d'état-civil).

## DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES 2019 :

### FISCALITE LOCALE

#### Revalorisation des valeurs locatives

Le taux de revalorisation proposé pour 2019 sera de 2.20 %, soit le niveau de l'inflation constatée sur l'année écoulée.

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019 :

### **Le Chapitre « 011 Charges à caractère général » :**

Le coût de la mise en place du Règlement Général de la Protection des Données ainsi que de nouveaux travaux de mises aux normes.

A chaque visite d'un bâtiment communal, des modifications plus ou moins onéreuses nous sont imposées.

### **Le Chapitre « 012 Charges du personnel » :**

Evolutions 2019

2 agents ont fait valoir leur droit à la retraite. Il conviendra d'étudier leur remplacement ou non.

Une réflexion est à mener suite aux départs en retraite qui s'annoncent dans les prochaines années.

S.M.I.C. : 10.03 € soit 1 521.25/mois bruts

Plusieurs modifications ont également eu lieu sur la paie de janvier 2019 :

- l'augmentation du taux de la Garantie Maintien de Salaire de 2.93 à 3.25% ;
- l'augmentation de la cotisation CNRACL de 10.56 à 10.83%

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019 :

- **Dotations Globales de Fonctionnement** : Avec une baisse inférieure à 1% en 2018, la Commune a stoppé l'hémorragie. Force est de constater un certain soulagement.
- **Impôts ménage** : maintien des taux actuels avec revalorisation des valeurs locatives de 2.20 %.
- **Une nouvelle fois, au vu des efforts liés aux mesures d'économie des frais de fonctionnement, le maintien des taux 2018 est envisagé.**
- **Produits des locations issues de l'organisation des concours par le Rectorat d'Amiens.**

## PROJETS 2019 :

- Fonds de concours pour la réalisation des travaux métropolitains (Route de Rouen)
- Poursuite des reprises de concessions et aménagement des allées ;
- Remplacement de menuiseries (cour maternelle) et mobilier au groupe scolaire ;
- Remplacement véhicule communal
- Programme d'économie d'énergie (éclairage public, illuminations etc.) ;
- Programme de voirie (rue Pierre et Marie Curie) ;
- Entretien du Patrimoine telle que la Chapelle
- Aménagement de l'allée du commerce.
- Marais communal : Jeux de plein air – terrain stabilisé

## CONCLUSION :

Le débat que je vous propose, eu égard à l'absence de lisibilité de nos finances n'a pas de véritable enjeu :

Nous poursuivrons notre programme relatif au maintien en bon état de notre patrimoine. La chapelle mérite une attention particulière puisqu'un diagnostic récent a mis en évidence un effritement des pierres.

Notre endettement se réduit. 10 € par habitant !

De ce constat, nous nous satisferons d'absorber le gros financement nécessaire à la réalisation des travaux de la route de Rouen qui je vous le rappelle avoisinera les 500 000 euros.

## 6. Questions orales :

Aucune question orale déposée.

Au terme de cette présentation Monsieur BOYER est déçu que l'on ne prenne pas en compte l'avenir et les transformations auxquelles on doit s'attendre.

Selon lui, la gestion municipale est prudente mais il y déplore un manque de dynamisme :

Il souhaiterait par exemple que la commune puisse réfléchir au déploiement de bornes électriques pour inciter les gens à changer de comportement et de mode de transport pour ainsi limiter la pollution.

De nombreuses communes ont investi sur les bornes et il faudrait que la commune s'en inspire et fasse la même chose.

☞ Monsieur HEMART rappelle que certains maires regrettent d'avoir investi dans les bornes. De plus des hypermarchés s'intéressent au déploiement de bornes sur leur parking.

☞ Monsieur JACOILLOT a des doutes sur l'avenir de l'électrique. Il évoque la piste du bioéthanol, de l'hydrogène qui pourrait être une bonne alternative.

Le coût d'une petite borne est de 2 500 €. Quant à une borne à charge rapide son coût est de 20 000 €. Selon lui, il faut prendre du recul et attendre quelques années.

M. BOYER souhaiterait que l'on puisse sensibiliser les gens sur la qualité de l'air en diffusant les indices de pollution sur le panneau à messages variables.

☞ Monsieur JACOILLOT estime que l'information peut être trouvée sur tous les supports et les médias.

Le développement de panneaux photovoltaïques ne serait-il pas intéressant sur quelques bâtiments communaux ?

Il aurait souhaité que des mesures fiscales incitatives pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie puissent être favorisées par l'instauration d'un abattement sur la taxe foncière.

☞ Le conseil municipal s'était déjà prononcé défavorablement sur une exonération de la taxe foncière. M. le Maire rappelle que le Conseil Régional lance une grande politique de financement des travaux d'économie d'énergie.

M. BOYER regrette que le projet de restaurant scolaire n'ait pas abouti. Cela aurait favoriser les circuits courts. Selon lui les taux d'emprunt sont très bas. Emprunter serait une occasion de relancer le projet.

Le respect des quotas des logements sociaux et selon lui très important :

Les gens ont des difficultés à trouver des logements décents au sein de la métropole. Ainsi ils se trouvent dans l'obligation de s'éloigner et en l'occurrence d'utiliser leur véhicule pour se déplacer.

Toujours dans les mesures d'économie d'énergie il souhaiterait que la commune puisse demander à se raccorder au réseau de chaleur, développé par Amiens Métropole.

**Ecole** : Monsieur TRANCART informe l'Assemblée d'une probable fermeture de classe à la prochaine rentrée. Il manque actuellement 28 élèves pour garder une classe.

**PLU** : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Préfet (contrôle de légalité) qui demande le retrait de la délibération prise au mois d'octobre. Il estime que la hauteur des constructions fixée à 9 mètres est insuffisante. Il demande que l'on densifie davantage les dents creuses.

☞ Monsieur le Maire propose aux conseillers de prendre conseil auprès d'un avocat.

**Manifestation sportive** : Monsieur le Maire remercie le Club cycliste de Salouël pour l'organisation du championnat de France cyclo-cross UFOLEP. L'organisation était parfaite. La Région a soutenu le projet avec le prêt d'un podium d'une valeur de 5 000 euros.

**PMV** : M. BON demande pourquoi le PMV de la rue Albert Camus a été retiré.

☞ Monsieur le Maire répond qu'il était mal situé et les bus l'accrochaient régulièrement.

**Inauguration du transformateur Enedis rue des Moutiers** : 25 février à 11h00.

La séance est levée à 22h05